

FICHE PRATIQUE

FAR PROJETS

Renforcer l'ancrage
partenarial et
territorial



Réseau
international
FAR

FICHE PRATIQUE – « RENFORCER L'ANCRAGE PARTENARIAL ET TERRITORIAL »

CAPITALISATION FAR Projets

POURQUOI CETTE FICHE ?

Cette fiche a pour objectif de partager une approche méthodologique pour la mise en œuvre d'un appel à projet (AAP) dans le domaine de la formation agricole et rurale (FAR). Elle émane de l'expérience du Réseau FAR et du travail de capitalisation mené avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les FAR Projets.

A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Cette fiche pratique à vocation d'usage interne et externe au réseau s'adresse à différentes catégories d'acteurs :

- ➔ Le Réseau international FAR et les réseaux nationaux (RN) de FAR avec un objectif d'amélioration des pratiques
- ➔ Les structures de FAR pour mieux s'informer et maîtriser le processus d'appel à projet
- ➔ Les partenaires techniques et financiers en vue d'une potentielle reproductibilité de l'appel à projet

EN QUOI FAR PROJETS RENFORCE L'ANCRAGE PARTENARIAL ET TERRITORIAL ?

Le dispositif FAR Projets renforce l'ancrage partenarial et territorial à travers :

- La réponse aux problématiques de terrain par des projets locaux, portés par des acteurs locaux ;
- Le lien des activités des projets aux territoires qui les portent ;
- L'implication des acteurs du territoire dans la gouvernance et/ou la mise en œuvre des projets ;
- L'implication des réseaux nationaux dans la diffusion de l'appel, le montage, l'accompagnement technique et/ou le suivi des projets ;
- L'implication de partenaires hors réseaux nationaux dans les comités de suivi ;
- Le renforcement des dynamiques partenariales au-delà du projet : ancrage institutionnel et/ou opérationnel, au niveau national et international.

LES OUTILS D'UN APPEL A PROJETS QUI RENFORCE L'ANCRAGE PARTENARIAL ET TERRITORIAL

- ➔ Un document d'appel à projets ciblant les structures FAR locales ;
- ➔ Un travail d'approfondissement des projets avant conventionnement (entretiens bilatéraux) pour renforcer la cohérence du projet avec les problématiques des territoires et l'ancrage partenarial ;
- ➔ Des critères de sélection favorisant l'ancrage partenarial et territorial des structures ;
- ➔ Des outils de diffusion de l'appel à projets appropriables par les acteurs de la diffusion au niveau national (réseaux sociaux, WhatsApp, newsletter) ;

- ➔ Des réseaux nationaux véritables acteurs dans la diffusion, la sélection et l'accompagnement des porteurs, à différents niveaux selon les contextes ;
- ➔ Un réseau de partenaires mobilisables par le Réseau FAR dans les pays.

RECOMMANDATIONS PAR ACTEUR

PORTEURS DE PROJETS

- ➔ Analyser les besoins des territoires pour mieux y répondre dans le cadre du projet
- ➔ Ne pas hésiter à solliciter le réseau de partenaires existant au niveau des territoires pour plus de facilité à répondre à l'AAP
- ➔ Clarifier la répartition et les modalités de co-financement, le cas échéant, dès le montage du projet
- ➔ Développer des synergies d'actions et d'échanges entre les bénéficiaires de projets dans un même territoire
- ➔ Impliquer les acteurs du territoire (mairies, chefs de village, etc.) et institutionnels (services techniques déconcentrés, etc.) dès le montage du projet jusqu'à la clôture.
- ➔ Solliciter et impliquer les représentants et réseaux nationaux de la FAR au niveau national dès le lancement du processus, en passant par le montage du projet jusqu'à la clôture

REPRESENTANTS PAYS ET RESEAUX NATIONAUX

- ➔ Diffuser l'annonce et organiser un webinaire de lancement de l'AAP au niveau national
- ➔ Encourager l'adhésion de la structure porteuse au RN pour répondre à l'AAP, selon le contexte
- ➔ Favoriser le développement de synergies et d'échanges entre les porteurs de projets dans un même pays et/ou travaillant sur les mêmes thématiques

DIRECTION EXECUTIVE / PTF

- ➔ S'assurer de la prise en compte de la demande du territoire lors de la soumission et la mise en œuvre des projets (diagnostic, analyse des besoins, etc.)
- ➔ Être vigilant sur l'implication des acteurs du territoire et des acteurs institutionnels dans les projets au moment de la sélection
- ➔ Prendre en compte, dans les critères de sélection, les modalités de cofinancement, pour les projets en partenariat avec une autre structure
- ➔ Impliquer les RN et les personnes ressources aux différentes étapes du processus et notamment lors des comités de suivi
- ➔ Favoriser toute action permettant l'ancrage partenarial et institutionnel du porteur de projet à différents niveaux (territoire, national, international)

DIRES D'ACTEURS / RETOUR D'EXPERIENCE

« En tant que porteur de projet RENAAT, nous avons pu développer une relation de partenariat avec l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) sur l'analyse des échantillons de compost, qui nous a assuré de la qualité de notre compost. Ce n'était pas prévu sur le projet au départ »

« Poursuivre l'implication du réseau national dans la mise en œuvre des projets car cela permet le partage des résultats et des acquis avec les autres centres qui ne seront pas retenus et acteurs de la FAR en temps réel. » V.Dansou, APCFAR, Togo